



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/ICEF/1997/P/L.28  
1er juillet 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE  
Conseil d'administration  
Troisième session ordinaire de 1997  
9-12 septembre 1997  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT DES RESSOURCES ADDITIONNELLES POUR LE  
FINANCEMENT DU PROGRAMME DE PAYS APPROUVÉ\*\*

Iraq

RÉSUMÉ

Le présent document contient une recommandation concernant le financement, par prélèvement sur la masse commune des ressources, du programme de pays approuvé de l'Iraq dont le solde des ressources est insuffisant pour le financement du programme jusqu'à la fin de la période approuvée du programme. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver un prélèvement de 542 000 dollars sur la masse commune des ressources afin d'atteindre les objectifs du programme de pays qui avaient été fixés à l'origine par le Conseil d'administration.

\* E/ICEF/1997/20.

\*\* Le chiffre indiqué dans le présent document est final et tient compte du solde non dépensé au titre de la coopération au programme à la fin de 1997. Ce chiffre est indiqué dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 1997 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et par des fonds supplémentaires (E/ICEF/1997/P/L.18).

1. Le programme de pays en cours pour l'Iraq qui couvre la période 1997-1998, a reçu l'approbation du Conseil d'administration en 1996. Le Conseil a alors approuvé un montant de 2 000 000 de dollars à prélever sur la masse commune des ressources et un montant de 10 000 000 de dollars à prélever sur les fonds supplémentaires (E/ICEF/1996/P/L.72). À l'époque, le niveau de planification annuel provenant de la masse commune des ressources pour l'Iraq, calculé selon les critères approuvés par le Conseil d'administration (nombre d'enfants, produit national brut par habitant et taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans) s'établissait à 1 000 000 de dollars.

2. Depuis lors, en raison des changements survenus au taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ainsi qu'au produit national brut, les niveaux de planification pour le programme de pays ont été augmentés pour atteindre 1 271 000 dollars annuellement à compter de 1997. Il s'ensuit qu'un montant de 542 000 dollars s'avère nécessaire pour satisfaire les objectifs du programme de pays tel qu'approuvés par le Conseil d'administration pour 1998. Une recommandation concernant le programme de pays pour la période 1999-2000 sera présentée au Conseil en 1998.

3. Le programme régulier de l'Iraq vise à poursuivre l'aide pour un véritable redémarrage des services sociaux, à accélérer la réalisation des objectifs de la mi-décennie et à entreprendre des initiatives dans le cadre de la Convention relatives aux droits de l'enfant. Le programme est synchronisé avec les mesures d'urgence dans le cadre du programme humanitaire interorganisations et de l'aide humanitaire prévue par la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité.

4. En particulier, le programme contribuera à : a) améliorer l'accès aux services de santé, de nutrition, d'alimentation en eau et d'assainissement, d'éducation et d'en élargir la couverture, d'aider les enfants qui ont besoin d'une protection spéciale dans les domaines plus généraux de la Convention; b) encourager la participation communautaire; c) sensibiliser et entreprendre une mobilisation sociale auprès des décideurs gouvernementaux, des parlementaires, des chefs religieux, des professionnels et des médias; d) renforcer la gestion et la supervision de la prestation des services au niveau sous-national au moyen du renforcement des capacités du personnel gouvernemental et celles des personnels des ONG locales en matière de planification, de coordination, d'exécution et du suivi des services; et e) contrôler des indicateurs relatifs aux droits de l'enfant. Le programme exerce son activité dans les régions septentrionale, centrale et méridionale du pays.

5. Dans le cadre du programme en cours, on a constaté une nette augmentation de la couverture vaccinale et des programmes d'alimentation en eau et d'assainissement auxquels s'ajuste une plus grande sensibilisation du public en matière de maladies diarrhéiques et d'infections respiratoires aiguës ce qui a permis aux familles de mieux protéger leurs enfants au cours des périodes d'austérité. Ces activités ont été couplées avec une formation du personnel de santé y compris médecins, infirmières, accoucheuses et d'autres personnels.

6. Du fait d'une plus grande disponibilité d'aliments et de médicaments à la suite de la résolution 986 du Conseil de sécurité, il est prévisible que la situation dans laquelle se trouvent les enfants connaîtra une amélioration.

Entre-temps, une enquête portant sur la nutrition effectuée par le Ministère de la santé en 1997 avec l'appui de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial, a confirmé la gravité persistante de la situation nutritionnelle. La remise en état de marche des centres de nutrition entreprise dans le cadre du programme de nutrition a permis d'étendre leur rayon d'action, profitant ainsi à des milliers d'enfants à risque.

7. Les progrès réalisés par le programme consacré à l'éducation ont été plus lents et des efforts sont actuellement entrepris pour recentrer le programme et préciser les priorités tant en ce qui concerne l'éducation elle-même que la protection spéciale des enfants dans le besoin. Au cours de l'année écoulée, le programme s'est efforcé de concentrer ses efforts dans les régions à haut risque, notamment Basra, Thigar et Missan au moyen d'activités importantes portant sur la sensibilisation et la mobilisation des gouvernements et des communautés locales.

8. Au cours de 1998, le programme continuera à poursuivre les objectifs et les stratégies déjà approuvées par le Conseil d'administration. Cela étant, il est à prévoir qu'à mesure que l'assistance accordée aux termes de la résolution 986 du Conseil de sécurité développera sa propre dynamique, de plus grandes possibilités de coopération et de complémentarité se feront jour entre le programme de pays régulier et le programme humanitaire.

Apports de financement additionnels

(En dollars des États-Unis)

<u>Cycle programmatique</u> <u>actuel</u>	<u>Financement approuvé de</u> <u>la masse commune des</u> <u>ressources</u>	<u>Financement additionnel</u> <u>proposé</u>
1997-1998	2 000 000	542 000

-----